



Colloque

Les 150 ans de l'arrêt « Prince Napoléon »

Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative

Lundi 12 mai 2025 de 9h30 à 13h

Conseil d'État (salle d'Assemblée générale), 1 place du Palais-Royal, 75001 Paris

En 1875, avec la décision « Prince Napoléon », le Conseil d'État reconnaît la possibilité pour le juge administratif de se prononcer sur la légalité d'un acte de l'administration, même si celui-ci a été pris pour des considérations politiques. À l'occasion des 150 ans de cette décision, le Conseil d'État consacre un colloque le 12 mai prochain pour débattre de ce « grand arrêt » et revenir sur sa portée actuelle.

L'année 1875 est une année importante dans l'histoire du Conseil d'État, marquée à la fois par son installation au Palais-Royal et son premier grand arrêt. Si la décision « Prince Napoléon » est reconnue aujourd'hui pour sa place dans la jurisprudence, les enjeux de l'affaire étaient à l'époque, sinon modestes, du moins purement symboliques.

Il s'agissait alors de déterminer si le prince Napoléon-Joseph Bonaparte, nommé général de division en 1853 par son cousin Napoléon III lorsqu'il était empereur, avait été privé d'un droit en n'étant pas mentionné comme tel dans l'annuaire des officiers généraux de l'armée, publié en 1873 après la chute de l'Empire.

Trois ans après la loi du 24 mai 1872 qui a consacré l'indépendance de la justice administrative, l'affaire « Prince Napoléon » a conduit le Conseil d'État à se reconnaître compétent pour juger de la légalité d'un acte administratif, même si celui-ci n'a été pris qu'au regard de considérations purement politiques.

Accueil des participants dès 9h00.

Inscription obligatoire, dans la limite des places disponibles.

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

Le colloque sera également retransmis en direct depuis le site internet et les réseaux sociaux du Conseil d'État.

Avec cette décision, il a redéfini la notion d'« acte de gouvernement », ces mesures provenant d'une autorité publique mais n'étant pas soumis au contrôle du juge administratif. Depuis, si la liste de ces actes s'est progressivement réduite, la théorie des actes de gouvernement demeure.

Pour commémorer le 150e anniversaire de cette décision emblématique, le comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative organise un colloque qui reviendra sur le contexte de l'adoption de cet arrêt et retracera l'évolution de la notion d'acte de gouvernement depuis un siècle et demi, pour en apprécier la portée actuelle.

Programme détaillé et inscription, à l'adresse suivante :

